

Souhaitez-vous accompagner bénévolement des personnes en situation de handicap?

Croix-Rouge Valais
Rotes Kreuz Wallis 

Croix-Rouge Valais
Association cantonale
Rue Chne Berchtold 10
CP 310
1951 Sion
T 027 324 47 50
benevolat@croix-rouge-valais.ch
www.croix-rouge-valais.ch

FONDATION – STIFTUNG


Fondation Emera
Service Social Handicap
Av. de la Gare 56
1920 Martigny 1, CP 38
T 027 720 46 70

Av. de la Gare 24, CP 1395
1870 Monthey 2
T 024 473 61 30

Av. de la Gare 3, CP 86
1951 Sion
T 027 329 24 70

Av. du Général-Guisan 18, CP 888
3960 Sierre
T 027 451 24 70

info.ssh@emera.ch, www.emera.ch



Pour soutenir notre prestation:

Croix-Rouge Valais
Compte 19-81-6
IBAN CH79 0076 5000 A084 0411 6

Fondation Emera
Compte postal 19-1872-5
IBAN CH57 0900 0000 1900 1872 5

La Chaise Rouge

Accompagnement bénévole de personnes en situation de handicap pour des activités de loisirs ou culturelles



Photos CR vaudois - ©DR

Croix-Rouge Valais
Rotes Kreuz Wallis 

FONDATION – STIFTUNG


La prestation

La Croix-Rouge Valais et le Service Social Handicap proposent un service d'accompagnement bénévole individualisé aux personnes en situation de handicap.

La Chaise Rouge a pour objectif de faciliter la réalisation d'activités dans le domaine de la culture et des loisirs lorsque le handicap n'en permet pas l'accès de façon autonome. La prestation couvre l'ensemble du Canton du Valais.

Les bénéficiaires

Bénéficiaire de l'AI, habitant son propre domicile et ayant sa résidence principale en Valais.

Les bénévoles

Toute personne adulte souhaitant s'engager pour faciliter l'accès à des activités de type culturel à des personnes en situation de handicap.

Les bénévoles bénéficient d'une formation de base traitant du handicap et sont encadrés par une équipe de professionnels.

Fonctionnement

- Toute demande est à adresser au Service Social Handicap de la Fondation Emera.
- Une fois l'inscription effectuée auprès du Service Social Handicap, la Croix-Rouge Valais organise la rencontre avec une personne bénévole.
- Les accompagnements peuvent être ponctuels ou réguliers (au maximum une demi-journée hebdomadaire ; sauf nuits).
- Les activités sont d'ordre culturel ou de loisirs.
- Le transport n'est pas garanti, il dépend des moyens auxiliaires liés au handicap.

Tarifs

- La prestation est gratuite pour les bénéficiaires, excepté les frais liés à l'activité.
- Les frais de l'activité pour la personne bénévole sont pris en charge.
- Selon la demande, le transport de la personne en situation de handicap peut être facturé.

La cinquantaine passée, Marylou souffre d'un léger retard intellectuel et de problèmes physiques. Elle rêve d'aller voir des musées. N'osant demander à sa famille qui la soutient déjà activement dans son quotidien, elle peut, grâce au bénévole de La Chaise Rouge, assouvir sa curiosité en entrant dans les musées où elle ne se sentait pas sûre d'aller seule.

